



# Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

**6<sup>e</sup>** séance plénière  
Mardi 9 juin 1998, à 19 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko . . . . . (Ukraine)

*En l'absence du Président, M. Jele (Afrique du Sud),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 19 heures.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Konstantinos Gitonas, Ministre de la santé de la Grèce.

**M. Gitonas** (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que je prends la parole à cette session extraordinaire historique de l'Assemblée générale au nom du Gouvernement grec, je voudrais présenter mes félicitations au Président de l'Assemblée générale pour la manière dont il dirige nos travaux. Je souhaite également rendre hommage au Président de l'organe préparatoire, le représentant du Portugal, pour la manière excellente et efficace dont il a assumé ses fonctions.

S. E. M. John Prescott, Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni, intervenant au nom de la présidence de l'Union européenne, a prononcé hier une importante déclaration, à laquelle mon gouvernement souscrit pleinement.

La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues fournit une

excellente occasion d'évaluer tous les aspects du problème international des drogues, de réfléchir sur nos réalisations passées et sur certains échecs et réitérer et de renforcer notre engagement de lutter de manière résolue contre les drogues. Nous considérons donc cette session comme un événement d'une importance exceptionnelle, un véritable tournant qui doit être et sera couronné de succès.

Il est certain que la condition préalable fondamentale pour mener avec succès la lutte contre les drogues est que nos nations grandes et petites, riches et pauvres assument chacune leur part de responsabilités dans cet effort commun et qu'elles fournissent à l'Organisation des Nations Unies — qui demeure le meilleur espoir de l'humanité — les moyens nécessaires à l'accomplissement du mandat que nous, États Membres, avons confié à l'Organisation. Nous pensons également que le problème des drogues ne peut être traité efficacement si les problèmes socioéconomiques tels que la pauvreté, le chômage, la discrimination raciale, la xénophobie, l'exclusion sociale et d'autres maux ne sont pas combattus et éliminés.

La lutte contre les drogues est une question qui occupe un rang de priorité élevé dans le programme politique du Gouvernement grec. Nous considérons les drogues comme un mal social très grave vu qu'elles menacent essentiellement nos jeunes, l'atout le plus précieux de notre pays. Il existe une approche nationale du problème des drogues en Grèce. Aussi, à l'initiative du Premier Ministre de la Grèce, M. Costas Simitis, un comité parlementaire permanent sur

les drogues a été mis en place, avec la participation de tous les partis politiques représentés au Parlement grec.

En raison de sa position géographique dans la région sensible du sud-est de l'Europe, de son littoral étendu et de ses quelque 3 000 îles, la Grèce souffre de certaines conséquences telles qu'une augmentation du trafic illicite et de l'abus des stupéfiants. S'agissant des engagements contractés, la Grèce, qui est pleinement résolue à lutter contre les drogues, a ratifié et met pleinement en oeuvre l'ensemble des conventions internationales pertinentes.

Le Gouvernement grec a également introduit une législation stricte de lutte contre la drogue et les formes connexes de criminalité, comme le blanchiment de l'argent, ainsi que des mesures de surveillance des précurseurs chimiques.

En reconnaissance de sa contribution à la création de liens de coopération et de compréhension mutuelle avec les pays de la région, le Groupe de Dublin, institution mise en place pour lutter contre les drogues, a récemment décidé de renouveler pour une nouvelle période de deux ans le mandat de la Grèce à la présidence pour les régions des Balkans et du Moyen-Orient. Je voudrais aussi préciser que dans mon pays nous avons un Coordonnateur national pour les questions relatives aux stupéfiants, dont la principale responsabilité est de formuler, en coopération étroite avec les autorités compétentes, les positions grecques officielles en la matière, et de les présenter aux instances internationales. En outre, quatre services publics indépendants sont chargés de la répression en matière de drogues : la police grecque, le service des douanes, le bureau chargé d'enquêter sur les délits d'ordre financier et économique et les autorités portuaires. Un organe conjoint a été établi pour coordonner les activités de ces quatre services et recueillir, évaluer et diffuser les informations.

Le Gouvernement grec accorde en règle générale une priorité élevée à la formulation et à la mise en oeuvre d'une politique de prévention en matière de drogues. À cet égard, nous avons créé une organisation qui, entre autres responsabilités, est chargée de la diffusion d'informations, de la sensibilisation du public et de la promotion des activités de prévention qui seront mises en oeuvre par les collectivités locales et les organisations non gouvernementales. Dans le domaine du traitement, des programmes de désintoxication et de réduction des effets nocifs des drogues ont été créés à l'intention des toxicomanes. La réinsertion sociale des anciens toxicomanes est également une tâche importante. Le Gouvernement grec a pris les mesures appropriées pour encourager par des subventions les secteurs public et privé

à embaucher d'anciens toxicomanes. Il convient en outre de signaler à cet égard l'inauguration par le Premier Ministre lui-même, il y a trois semaines, d'un nouveau centre d'accueil des toxicomanes disposés à suivre un traitement.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins dans la lutte contre les drogues. Nous devons relever ce défi qui nous attend, car nous n'aurons cette fois aucune excuse si nous échouons. Nous n'avons pas le droit de décevoir nos enfants et nos petits-enfants qui, au pays, sont impatients d'apprendre non seulement que nous avons, au cours de cette réunion historique, jeté les bases de cette lutte, mais aussi que nous sommes réellement résolus à construire, à l'échelle mondiale, une société enfin débarrassée des drogues.

Enfin, il manquerait quelque-chose à ce discours si nous ne citons pas Hippocrate, père de la médecine, qui a dit en parlant de la pratique médicale : «Mieux vaut prévenir que guérir». Suivons donc simplement ce sage précepte si nous voulons obtenir des résultats concrets dans la lutte contre le problème mondial de la drogue et si nous voulons créer pour le nouveau siècle un monde débarrassé des drogues.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la santé de la Grèce de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Casimir Oyé Mba, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon.

**M. Oyé Mba** (Gabon) : Le Président de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo, en raison du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui se tient en ce moment même à Ouagadougou, n'a pas pu venir à New York, comme il l'aurait souhaité, pour prendre part à cette importante rencontre. Il m'a demandé de transmettre ses regrets aux membres de l'Assemblée, en les assurant de son plein appui.

Il m'a donc fait le grand honneur de me charger de m'exprimer ici en son nom, au nom du Gabon, pour mesurer avec les autres participants le chemin parcouru et envisager ensemble de nouvelles perspectives, dans la lutte contre ce fléau mondial que constitue la drogue et que nous devons combattre. Combattre la drogue, c'est en effet poser les bases d'un monde où règnent la paix, la stabilité et le progrès humain; c'est préserver la sécurité des individus et des peuples; c'est prévenir la criminalité et le terrorisme. Combattre la drogue, c'est aussi garantir le respect de la

légalité et des droits de l'homme. Combattre la drogue enfin, c'est assurer à la jeunesse, santé, force physique et morale, pour une intégration efficiente dans la vie de la nation.

Nous pouvons nous féliciter aujourd'hui que notre Organisation ait reconnu le caractère criminel du trafic des drogues et opté pour des solutions à l'échelle mondiale de ce fléau qui n'épargne plus aucun pays.

Conscient du danger, le Gabon a convoqué, en juin 1989, son premier séminaire national sur les drogues, et en décembre 1990, Libreville a abrité le premier séminaire des pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale sur les problèmes de la drogue. Ceci démontre l'intérêt accordé par les autorités de mon pays à cette question et leur intention de traduire dans les faits les recommandations de la session extraordinaire de notre Organisation, tenue en 1990, et qui a vu l'Assemblée générale proclamer la période 1991-2000 «Décennie des Nations Unies contre la drogue».

Nous savons que depuis lors, la lutte menée contre ce terrible phénomène par les différents gouvernements s'est intensifiée et que de nombreuses initiatives ont vu le jour, ici et là. Aujourd'hui, les autorités gabonaises ne ménagent aucun effort pour assister les administrations et les organisations non gouvernementales qui mènent des actions préventives dans les milieux à risque, tels que les milieux scolaires et universitaires. Au titre des actes posés dans ce contexte, l'on peut noter, dans mon pays, la réforme du Code pénal de 1993 visant à adapter la législation au phénomène de la drogue, en y incluant des mesures préventives, curatives et pénales. Cette réforme portait à la fois sur la qualification des délits, sur la détermination des peines et sur la procédure pénale. L'on peut également mentionner l'ouverture d'un département chargé du traitement des toxicomanes au sein de l'hôpital psychiatrique de Melen, dans la banlieue de Libreville. Le Gouvernement, a par ailleurs, en projet la création d'un centre de réadaptation et de réinsertion des toxicomanes et alcooliques.

L'engagement du Gabon en faveur de la mise en oeuvre d'une politique réaliste pour la lutte contre la drogue s'est matérialisé ces dernières années par des opérations diverses, au premier rang desquelles la création d'un office de lutte antidrogue; la création d'un laboratoire de toxicologie à vocation régionale; la création d'une commission interministérielle de lutte contre la toxicomanie.

Bien entendu, mon pays a adhéré aux instruments internationaux sur la drogue, à savoir : la Convention de 1961 sur les stupéfiants, révisée par le Protocole de 1972; la

Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. En sa qualité de Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Gabon vient de réunir à Libreville, du 28 au 30 avril 1998, les Ministres de la défense et de l'intérieur de notre sous-région. C'est d'ailleurs la première fois depuis nos indépendances qu'une telle rencontre avait lieu. L'objet général de cette réunion était de passer en revue toutes les conditions de renforcement des mesures de confiance, de paix et de sécurité en Afrique centrale. En particulier, les Ministres ont examiné les possibilités de mise en place dans les meilleurs délais d'un programme de lutte contre le trafic illicite des drogues dans la sous-région. Ils ont mis l'accent sur l'urgence d'adopter des mesures efficaces pour favoriser l'éradication du fléau de la prolifération des drogues. Au nombre des recommandations adoptées à l'issue des travaux de cette réunion figurent la création d'un groupe technique opérationnel de police d'intervention, avec comme objectif la coopération entre les différentes institutions de police, la vigilance accrue sur les activités de transit et de transport frontalier, l'installation ou l'amélioration aux frontières terrestres, aériennes et maritimes des équipements appropriés au contrôle et à la détection des substances interdites.

Je lance ici un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne en compte non seulement les efforts consentis par mon pays, le Gabon, mais aussi ceux de l'ensemble des pays de la sous-région, dans leur lutte contre la prolifération des drogues.

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui — tous les éminents orateurs qui m'ont précédé l'ont dit — est grave et préoccupant. Certes, depuis la première conférence sur cette question tenue en 1909 à Shangai, beaucoup de choses ont déjà vu le jour : une réglementation internationale s'est progressivement mise en place; des instruments internationaux autorisant les gouvernements à exercer un contrôle accru sur la circulation des stupéfiants et des substances psychotropes ont été adoptés. La dernière réunion de l'ONU consacrée à la question a eu lieu ici même en 1990.

C'est dire que le moment est venu de prendre des engagements fermes à tous les niveaux, national, international, régional et sous-régional, pour que les objectifs que nous nous sommes fixés en 1990 soient pleinement atteints. À cet égard, la Commission des stupéfiants doit pouvoir demeurer le principal organe chargé de faire le point de la situation mondiale en matière de drogues et de faire des recommandations afin de renforcer les contrôles internatio-

naux. Quant à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, il doit pouvoir demeurer l'autorité principale pour la vérification de la mise en oeuvre des conventions par les gouvernements. Enfin, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) doit pouvoir continuer à jouer son rôle de coordonnateur des activités menées par l'ONU dans le cadre du contrôle des stupéfiants.

Je souhaite que les pays les plus avancés apportent leur expérience, leur savoir-faire et leurs techniques aux pays en voie de développement, car nous constituons tous un seul et même monde et la lutte contre la drogue doit être menée conjointement par tous.

Le Gabon, c'est vrai, n'est pas pour le moment reconnu comme grand producteur ou grand distributeur de drogues. Mais il est lui aussi touché et se sent de ce fait solidaire de tous ceux qui luttent contre ce fléau. C'est la raison pour laquelle je terminerai mon propos en souhaitant que les États, les organisations internationales, la société civile, bref tous ceux qui concourent à combattre la drogue fassent preuve à la fois de détermination et de solidarité, pour assurer la propreté et la stabilité de notre monde, et spécialement la santé et la vigueur de notre jeunesse.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sékou Koureissy Condé, Ministre de l'intérieur et de la sécurité de la Guinée.

**M. Condé** (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue. Par la même occasion, je tiens à renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, le soutien et les sincères encouragements de S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour la promotion et la réalisation des nobles idéaux contenus dans la Charte de notre Organisation.

Les drogues, les stupéfiants et les substances psychotropes sont aujourd'hui au centre de nos préoccupations majeures. Ils interpellent l'humanité toute entière pour une réflexion plus approfondie et plus réaliste en vue de mettre

un terme à ce fléau qui a atteint ces dernières années des proportions inquiétantes. C'est pourquoi, mon pays, qui ne cesse de renforcer sa législation nationale en matière de lutte contre les drogues, stupéfiants et substances psychotropes, salue la convocation de cette session et invite les Membres de l'Organisation des Nations Unies à entreprendre des actions communes, concrètes et dynamiques en vue de la destruction des réseaux nationaux et internationaux de production, de trafic et de consommation de ces substances.

Aujourd'hui, les peuples assistent, contrairement à leur gré, à l'extension de ce fléau qui, d'une part, affecte toutes les couches sociales singulièrement les plus vulnérables que constitue la jeunesse, et d'autre part engendre des tragédies dans les familles et favorise la délinquance et la criminalité. Ainsi, un programme d'éducation préventive intégré est initié par le Gouvernement de la République de Guinée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue de son insertion dans le cursus de formation scolaire, professionnelle et universitaire. L'intérêt de ce programme est de sauver les jeunes, premières victimes de la drogue, qui, récupérés au sortir de l'enfance, sont finalement exposés aux graves maladies que connaît l'humanité.

Le Gouvernement guinéen salue l'initiative de l'UNESCO qui a choisi la mémorable journée du 8 juin 1998 pour l'implantation officielle en Guinée de cet important programme dont l'impact, j'en suis convaincu, en appui aux programmes nationaux de lutte contre la drogue, favorisera la réduction considérable de la demande.

Le Gouvernement de la République de Guinée, vu l'ampleur de la progression de ce fléau, a ratifié les conventions internationales en la matière et a mis en oeuvre une politique de lutte réelle qui s'est concrétisée par l'élaboration, l'adoption et la promulgation d'une série de textes juridiques et réglementaires dont l'objectif est de réprimer la production, la consommation, le trafic et la vente illicites des drogues de toute nature. Aussi, l'organisation et la tenue régulière de conférences de sensibilisation, à l'effet d'expliquer aux couches cibles les méfaits de ce fléau sur la santé des populations et sur nos économies encore fragiles, sont désormais des activités auxquelles les structures nationales de lutte contre la drogue, les médias nationaux, les syndicats, les religieux et les organisations non gouvernementales s'appliquent constamment.

C'est le lieu de remercier tous les pays et organismes internationaux pour l'assistance bilatérale et multilatérale dont la République de Guinée a bénéficié. Cette coopération a permis à nos structures nationales de lutte contre les

drogues d'atteindre des résultats probants. Ces structures sont le Comité interministériel national de lutte contre la drogue, créé par le décret No 67 du 2 août 1994. Ce Comité coordonne toutes les activités de lutte contre la drogue sur l'étendue du territoire national, conformément à la répartition en quatre domaines de lutte retenus par le système des Nations Unies à savoir : la prévention, la répression, le traitement et la réinsertion sociale; l'Office central antidrogue (OCAD), créé par le décret No 66 du 2 août 1994, est chargé de la coordination de tous les services de répression (police, gendarmerie et compagnie républicaine).

De 1995 à nos jours, nos structures nationales de lutte ont pu opérer des saisies dont la situation se présente comme suit : cannabis : 727 929 kilogrammes; cocaïne : 16,1 grammes; héroïne : 1 626,9 grammes et 70 boules; éphédrine : 11 182 500 comprimés; amphétamines : 21 comprimés; diajapan : 2 052 comprimés. Ce bilan élogieux démontre à suffisance la volonté du Gouvernement guinéen de s'impliquer avec ardeur dans toutes les stratégies de lutte en vue d'éradiquer systématiquement et définitivement ce fléau à travers le monde.

Nous ne cesserons d'insister sur le fait qu'à l'échelle mondiale, il convient de déterminer et de définir clairement des voies et moyens en vue d'éviter le recyclage par voie de complicité des drogues, stupéfiants et substances psychotropes qui ont déjà fait l'objet de saisies. En République de Guinée, cette question d'une importance capitale est résolue par le décret No 158 du 6 juin 1991 portant création du Comité national d'incinération et de destruction des drogues saisies. Aussi est-il besoin de rappeler que les autorités administratives locales ainsi que celles des collectivités décentralisées sont fortement impliquées dans la recherche, la localisation et l'élimination des cultures du chanvre indien sur toute l'étendue du territoire national.

Toutefois, l'accueil de plus de 600 000 réfugiés et la gestion économique et sociale de cette situation sept ans durant nous révèlent tous les jours, non seulement la culture du cannabis mais aussi le passage clandestin le long de nos frontières de la drogue et d'autres stupéfiants. De nouvelles approches de lutte sont en voie d'expérimentation en vue d'opérer un contrôle rigoureux au niveau des zones d'accueil des réfugiés en Guinée forestière notamment et dans certaines localités de la Basse Guinée.

Notre ambition est de couvrir tout le territoire national par une décentralisation progressive de l'OCAD et du CNLD. Malheureusement, nous sommes confrontés à des facteurs de blocage dus à la non-qualification des ressources humaines disponibles et au manque d'équipements appro-

priés. Dans le domaine de la prévention, il est envisagé à l'échelle nationale, des stratégies conduisant aux cultures de substitution appropriées aux zones de cultures de cannabis, conformément aux objectifs du PNUCID.

Pour combler ces insuffisances et rendre plus dynamique la mise en oeuvre de notre politique nationale en matière de lutte contre la drogue, il serait souhaitable d'envisager un appui constant de la communauté internationale.

Je ne saurais terminer, Monsieur le Président, sans vous assurer de la volonté et de l'engagement du Gouvernement guinéen d'accomplir ses devoirs dans la stratégie globale de lutte contre les drogues afin de parvenir ensemble, et tous ensemble, à l'avènement d'un monde sans drogue.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la sécurité de la Guinée de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alhaji Abdullahi Ibrahim, Ministre de la justice et Procureur général du Nigéria.

**M. Ibrahim** (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite remercier tous ceux qui, par téléphone ou en venant en personne, nous ont présenté leurs condoléances à la suite du décès hier de notre Chef d'État et commandant en chef des forces armées, le général Sani Abacha.

L'un des accomplissements les plus importants que nous avons réalisés dans le cadre de la lutte mondiale contre les drogues illicites a sans doute été l'adoption, en décembre 1988, de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. À l'heure où nous célébrons le dixième anniversaire de cette réalisation, il ne peut être plus approprié de regarder en arrière et d'évaluer nos efforts. Pour donner effet à la Convention de 1988, l'Assemblée générale avait adopté, à sa dix-septième session extraordinaire, la résolution S-17/2, le 23 février 1990. En annexe à la résolution figuraient la Déclaration politique et le Programme d'action mondial qui énonçaient des objectifs et les mesures destinées à les traduire en réalité. Ce Programme d'action demandait à toutes les nations d'élaborer des politiques et de mettre en place des structures visant à combattre la menace que représentent l'abus et le trafic des drogues.

Après l'adoption de la Convention de 1988, et avant même l'adoption de la Déclaration politique et du Programme d'action mondial que nous venons de mentionner,

mon pays, le Nigéria, a promulgué le décret No 48 de 1989 portant création de l'Agence nationale chargée d'appliquer les lois antidrogue. Cette agence est dotée de larges pouvoirs pour lutter contre la menace des drogues sous tous ses aspects. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement a créé, en 1993, une Agence nationale pour l'administration et le contrôle des produits alimentaires et des drogues en vue de réglementer la fabrication et l'importation de toutes les drogues dans le pays et pour s'assurer qu'elles sont licites et qu'elles se prêtent à un usage public. Les services de cette agence sont consignés dans un document officiel conservé dans les archives de sorte que les usagers peuvent s'informer à leur sujet.

Mon gouvernement est allé plus loin en adoptant plusieurs mesures supplémentaires dans le cadre de sa lutte continue contre l'abus et le trafic illicite des drogues : notamment, l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre les stupéfiants, le blanchiment de l'argent et la fraude liée aux commissions, assortie de procédures succinctes en vue de sa mise en application, la création d'une équipe ministérielle spéciale sur les drogues et les délits d'ordre financier dont les membres font tous partie du Conseil des ministres, la nomination d'un conseiller spécial auprès du chef de l'État en matière de drogues et de délits financiers pour coordonner les efforts de tous les organismes compétents et pour dispenser des conseils sur de nouvelles initiatives et mesures, la création du Comité interministériel sur les drogues pour faciliter la coopération interinstitutions entre les organismes responsables de la lutte contre les drogues, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les drogues conformément au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, la promulgation d'un décret sur le blanchiment des capitaux et la fraude liée aux commissions, la création d'autres tribunaux d'instance et le renforcement des tribunaux existants pour faciliter le jugement des délits liés aux drogues, l'établissement de nouveaux centres de réadaptation et l'octroi d'équipements dans les centres existants.

Les initiatives que je viens de mentionner nous ont permis d'obtenir des succès concrets dans nos efforts de lutte contre les drogues. Les deux agences susmentionnées qui sont les principaux organes de répression en matière de drogues, ont efficacement réduit cette menace en s'attaquant au trafic et à la consommation. Ces efforts ont été reconnus par l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans ses rapports de 1995, 1996 et notamment celui de 1997, où il a noté avec satisfaction que la campagne d'éradication du cannabis lancée par le Nigéria de janvier 1994 à août 1997 avait été couronnée de succès et avait permis de détruire plus de 60 tonnes de cannabis. Lors d'une réunion d'infor-

mation organisée par le PNUCID au Siège de l'ONU, le 6 mai 1998, on a constaté que la plupart des barons de la drogue et des trafiquants actifs au Nigéria s'étaient enfuis dans des pays voisins.

Pour consolider ces acquis, le Nigéria étant conscient qu'il est plus sûr et moins onéreux de maintenir une société à l'abri des drogues plutôt que d'avoir affaire au problème du traitement et de la réadaptation des toxicomanes, a mis en oeuvre une stratégie cohérente de réduction de la demande de drogues. Cette stratégie est mise en oeuvre grâce à plusieurs programmes participatifs d'orientation et de conseils, de sensibilisation de l'opinion publique, de protection et de réadaptation, d'éradication des drogues dans les écoles et à l'intention du public, de recherche intensive et de collecte des données. À cet égard, nous sommes reconnaissants à l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui, dans son présent rapport, a mis en relief nos réalisations en soulignant de quelle manière le renforcement des contrôles des substances psychotropes au Nigéria a permis la saisie de drogues détournées, évitant ainsi que des millions de doses destinées à la vente dans les rues ne parviennent à leurs marchés illicites. D'après certaines indications, il semble en outre que grâce au renforcement des contrôles, les ports de mer et les aéroports nigériens sont utilisés moins fréquemment que par le passé par les trafiquants pour le transit de la cocaïne et de l'héroïne.

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre de diverses initiatives internationales, le Nigéria ne cesse d'explorer les possibilités de coopération aux niveaux sous-régional, régional et mondial en vue de neutraliser le fléau des drogues illicites. Au niveau sous-régional, il a présidé avec succès une conférence des ministres chargés du contrôle des drogues dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, au cours de laquelle ont été adoptés la Déclaration politique et le Plan d'action de Praia pour l'abus des drogues pendant la période 1997-2001. Cette Déclaration a été ensuite approuvée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest tenue à Abuja (Nigéria) en août 1997. De même, le Nigéria a signé et négocie actuellement des mémorandums d'accord bilatéraux avec certains pays pour la répression du trafic illicite de drogues et les délits financiers connexes.

Une question importante pour le Nigéria, comme d'ailleurs pour toute l'Afrique, qui nous paraît devoir être traitée au cours de nos délibérations est celle de la culture du cannabis, très répandue en Afrique. Comme l'Assemblée le sait, la cannabis est la drogue illicite la plus largement consommée en Afrique, même si une grande part du canna-

bis cultivé est destinée à l'exportation. La culture et l'abus de cannabis affectent la santé publique, l'économie et la stabilité sociale des États africains. L'on constate à cet égard une augmentation du trafic intercontinental de cannabis et d'autres drogues illicites.

Vu le problème mondial qu'est l'abus de cannabis, il faut que les États s'engagent à oeuvrer plus efficacement en faveur de l'élimination des cultures de cannabis partout où elles existent. C'est dans ce contexte que le plan d'action élaboré par le PNUCID en vue d'éliminer les cultures de plantes servant à fabriquer des stupéfiants doit comporter des mesures tendant à éradiquer les cultures de cannabis.

Il nous semble enfin qu'il faudrait essayer de mieux comprendre le problème des drogues. Il s'agit en effet d'un problème mondial dont l'impact ne fait pas de distinction entre les pays développés et ceux en développement. Il faut donc éviter que des pays spécifiques fassent l'objet de condamnations. Comme nous l'avons toujours dit, un nouveau diagnostic du problème est nécessaire si l'on veut que des résultats mesurables soient enregistrés contre les drogues illicites. Les drogues illicites, comme toute autre marchandise, obéissent aux principes de l'économie et à la loi de l'offre et de la demande. La consommation de drogues illicites renforce leur production et leur trafic. Une nouvelle évaluation de ce problème doit donc impérativement traiter de la question de la consommation. Cette session extraordinaire constitue pour nous l'occasion de le faire. Le Nigéria demeure prêt à participer activement à cette importante session pour le mieux-être de nos peuples en particulier et de l'humanité en général.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la justice et Procureur général du Nigéria de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Khalifa Al-Shaali, commandant et Directeur général du Corps de la police de l'air du Ministère de l'intérieur des Émirats arabes unis.

**M. Al-Shaali** (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Les Émirats arabes unis ont le grand plaisir de participer à cette réunion internationale, convoquée en vue de prendre des mesures pour protéger l'humanité des effets dévastateurs de l'abus des drogues, phénomène qui ne fait aucune distinction de race, de nationalité, de couleur ou de croyance.

Nous transmettons nos chaleureuses salutations au Président de Mexique qui a pris l'initiative de cette rencontre

ainsi qu'aux organisations internationales qui l'ont préparé et à tous les États qui ont répondu à l'invitation. Nous sommes tous d'accord sur le gravité du phénomène et l'ampleur des dommages, et nous espérons avoir les moyens de mettre nos sociétés à l'abri de ce danger imminent.

Par la volonté de Dieu, les Émirats arabes unis se situent dans une région centrale, entre l'Est et l'Ouest ce qui a rendu notre pays vulnérable au fléau mortel de la drogue. Conscient de ce danger et à l'issue d'études ayant montré que les drogues sont plus répandues chez les jeunes hommes, mon pays a pris des mesures préventives, par exemple en élaborant une stratégie nationale conforme à nos valeurs sociales et en ayant recours aux instruments sociaux de contrôle pour renforcer la protection contre les drogues.

Des études spécialisées conduites dans mon pays montrent que les consortiums de criminels organisés visent délibérément les chômeurs pour les enrôler dans leurs entreprises criminelles en général et dans les délits liés à la drogue en particulier. C'est pourquoi mon pays a adopté une attitude ferme et s'efforce de trouver des possibilités d'emploi à tous ses citoyens.

En outre, l'État accorde des récompenses généreuses à tous ceux qui coopèrent avec les institutions judiciaires et la police en signalant les délits de drogues. Cela a créé de nouveaux mécanismes de coopération entre la police et le public et a fourni une importante base d'informations sur les activités délictueuses. L'efficacité des forces de l'ordre a été renforcée, et elles disposent maintenant d'agents qualifiés qui luttent contre les drogues avec les méthodes les plus modernes.

De plus, des dispositifs modernes de contrôle et de surveillance ont été installés aux points de franchissement des frontières terrestres ainsi que dans les ports et aéroports du pays pour prévenir l'entrée ou le transit des drogues. Des cliniques spécialisées dans le traitement et la réhabilitation des toxicomanes ont été créées; elles disposent des techniques les plus modernes. Les services médicaux coopèrent avec les forces de l'ordre et ont appris à collaborer pour se consacrer en priorité au traitement et à la réhabilitation de ceux qui sont tombés dans le piège de ces poisons.

Ces programmes, auxquels contribuent aussi bien les organismes publics que la société civile, ont porté leurs fruits. De 1995 au premier trimestre de 1998, les forces de l'ordre des Émirats arabes unis ont découvert 1 689 affaires de drogues, arrêté 2 687 suspects et saisi 10 400 kilogrammes de hachisch, 83 kilogrammes d'opium, 142 kilogrammes d'héroïne et 7 millions de comprimés d'hallucinogènes.

En outre, ils ont saisi deux laboratoires qui fabriquaient des stupéfiants.

En coordination avec les organes législatifs, les organismes chargés de la prévention et de la lutte contre le crime ont promulgué des lois pour faire échec au phénomène des drogues, conformément aux normes internationales. Des mesures administratives et des règlements bancaires ont été adoptés pour empêcher le blanchiment de l'argent en attendant la promulgation d'une loi interdisant ces activités. De plus, grâce à la coopération entre les forces de l'ordre et les instances judiciaires, un contrôle strict est exercé sur la production et la distribution de produits chimiques et de précurseurs utilisés pour la fabrication illicite de drogues. En outre, il doit être promulgué une loi sur cette question, conformément à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. Convaincu de l'importance que revêt la coopération pour la prévention et la lutte contre les drogues, mon pays a ratifié les Conventions de 1961, de 1971 et de 1988, de même qu'il a signé des accords bilatéraux et des mémorandums d'accord avec un certain nombre d'États frères et amis dans le but de réprimer la criminalité liée à la drogue.

Les Émirats arabes unis s'efforcent de participer à toutes les réunions internationales organisées sous les auspices des organisations régionales arabes et internationales. Pour resserrer encore cette coopération internationale, ils ont établi des liens directs avec les autorités de nombreux pays, ce qui a permis l'ouverture de bureaux de liaison dans certains d'entre eux et facilité les échanges d'informations, lesquels ont, à leur tour, permis de faire avorter de nombreuses activités criminelles.

Je tiens à dire à cette tribune que les Émirats arabes unis appuient les efforts de cette Organisation internationale, son programme spécial pour l'élimination des cultures illicites d'ici à l'an 2008, le projet de Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues, le plan d'action contre la fabrication, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, les mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire et à lutter contre le blanchiment de l'argent et la Déclaration politique, que nous considérons comme un instrument intégré, basé sur une légitimité internationale unifiée, qui garantit la coopération internationale dans le cadre de cette légitimité.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le commandant et Directeur général du Corps de la police de l'air du Ministère de l'intérieur des Émirats arabes unis.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sidney Mufamadi, Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud.

**M. Mufamadi** (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale revêt une importance historique pour l'Afrique du Sud, puisqu'elle a lieu à un moment où notre pays, ayant réussi sa transformation politique, a maintenant la volonté, la vision et la concentration voulues pour donner une meilleure vie à tous. Et l'un des éléments importants de cette vie meilleure est un environnement sans drogues.

Le rapport de la Commission des stupéfiants, ainsi que les déclarations prononcées par les différents chefs de délégations, nous ont donné à la fois les informations factuelles et les moyens d'analyse nécessaires pour élargir et approfondir notre appréhension de cette pandémie internationale. Cette session promet donc d'éclairer nos efforts de recherche de solutions à un problème qui a une incidence si pernicieuse sur les économies locales et sur l'économie mondiale.

Bien que la criminalité organisée n'en soit encore qu'à ses balbutiements en Afrique du Sud, structurellement parlant, la réintégration de notre pays dans le «village planétaire» a accru les risques de voir les criminels locaux nouer des liens avec des éléments présents depuis longtemps au coeur de la dimension transnationale du crime organisé.

Les trafiquants de drogues ont trouvé en l'Afrique du Sud un pays dont l'environnement est propice à leurs entreprises criminelles. Ils ont détourné les moyens d'échanges internationaux, comme les télécommunications et les circuits financiers, à leurs propres fins pour acquérir des profits illégaux. Ils font transiter des drogues entre les pays de l'Afrique australe et au-delà. Ainsi, ils ont entraîné notre pays dans la maille sans cesse plus complexe des points de transit utilisés pour les produits et les gains illicites.

Preuve en est qu'environ 300 ressortissants sud-africains sont incarcérés pour être suspectés ou pour avoir été condamnés pour des délits liés aux drogues, non seulement en Amérique latine et en Europe, mais aussi dans d'autres pays d'Afrique.

À notre avis, il est essentiel que tous les aspects de notre intervention, à tous les niveaux, reposent sur un plan directeur.

De concert avec les autres États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, nous

avons signé le Protocole relatif à la lutte contre le trafic illicite de drogues dans la région.

Depuis quatre ans et demi qu'elle existe, la nouvelle Afrique du Sud a travaillé dur pour traduire dans la pratique tous les instruments internationaux qui visent à combattre le problème des drogues, et nous ne cessons de mettre à jour notre législation pour l'aligner sur les normes internationales.

Les tendances actuelles montrent que la notion d'une séparation géographique basée sur une répartition des pays ou même des régions entre zones de culture, de production et de consommation ne repose pas sur la réalité objective. En fait, la façon dont le problème se manifeste exige une intervention du type de celle que propose la Commission des stupéfiants, à savoir un ensemble de mesures équilibrées qui seront plus efficaces pour réaliser notre rêve de réduire considérablement, sinon d'éradiquer, d'ici à l'an 2008 le fléau de l'abus des drogues. C'est pour cette raison que nous souscrivons pleinement au train de mesures dont cette Assemblée est maintenant saisie.

Le paysage social de nos pays est aujourd'hui marqué par des millions de personnes qui souffrent. Leur toxicomanie a détruit leur santé, les a rendues incapables de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles, et les a réduites à des activités criminelles pour pouvoir s'acheter leur coûteuse dose habituelle.

Il va sans dire que ce problème de santé publique représente une ponction budgétaire importante pour notre économie. On ne saurait donc trop souligner l'effet régénérateur de l'approche qui consiste à mettre les victimes au coeur de nos préoccupations.

Nous avons identifié le rétablissement de la primauté du droit comme l'un des impératifs dans l'équation du processus de changement actuellement en cours dans notre pays. D'ailleurs, c'est là un défi qui se pose également à d'autres pays qui traversent des phases de transition comparables.

Le problème du trafic de drogues continue cependant à maintenir de larges secteurs de nos populations en marge du système juridique. L'usage et la culture des drogues créent des couches de populations vulnérables aux menaces et à l'intimidation de forces qui sont en dehors de la loi. Ce sont des poches de groupes marginalisés qui deviennent vulnérables aux forces illégales et dépendent d'elles.

Ce problème est peut-être plus aigu dans les démocraties naissantes que dans celles qui sont établies de plus longue date. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de l'engagement exprimé par plusieurs pays donateurs d'augmenter leur contribution au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Une fois mises à la disposition du PNUCID, ces ressources lui permettront de renforcer sa capacité de conférer aux services de répression, notamment dans les pays en développement, une envergure et une efficacité à la mesure de l'ennemi que nous combattons.

L'enjeu énorme que représente notre transformation nous oblige à faire face aux premières nécessités telles qu'un logement décent, des manuels scolaires pour chaque élève, un lit d'hôpital pour chaque malade et une retraite mensuelle pour chaque personne âgée. Or, nous ne pouvons compter que sur une base de ressources limitée pour répondre à ces besoins essentiels de notre population. Cependant, nous sommes extrêmement sensibles à l'importance tout aussi grande que revêt l'affectation de ressources à la lutte contre les effets délétères du fléau des stupéfiants.

Le Gouvernement sud-africain a décidé d'augmenter sa contribution au PNUCID — un geste qui illustre la force de notre détermination à mener la guerre contre les criminels.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Martin Belinga-Eboutou, Chef de la délégation du Cameroun.

**M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) : En cette année du cinquantenaire de la Déclaration des droits de l'homme, il est heureux que l'Assemblée générale ait décidé de tenir la présente session consacrée à la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et les activités qui y sont liées.

En effet, y a-t-il droit plus fondamental que le droit à la vie et à la dignité? Or, les drogues portent atteinte à ce droit le plus cher. Elles compromettent la liberté et l'épanouissement des jeunes. Elles menacent par conséquent les sociétés humaines dans leurs fondements mêmes.

Les conséquences de ce fléau au plan social et au plan économique sont particulièrement désastreuses. La santé d'êtres de plus en plus jeunes et de plus en plus nombreux est irrémédiablement compromise. Le tissu familial se déchire. Crimes et délits de toutes sortes prolifèrent. Les circuits économiques sont pervertis par des flux financiers

d'origine douteuse, porteurs de germes de déstabilisation. Des forces obscures enserrant pays et gouvernements, dans leur étreinte maléfique, et développent chaque jour de nouvelles ramifications.

Aujourd'hui toutes les régions du monde sont affectées. Le mal ne cesse en effet de s'étendre. À l'évidence, nous sommes tous interpellés. Une action globale, concertée et déterminée de la communauté internationale se révèle plus que jamais nécessaire. Une action qui s'intéresserait aux causes comme aux effets, qui dépasserait la seule répression pour se soucier encore davantage de prévention.

En effet, à quoi sert-il de donner la chasse aux revendeurs de drogues si les gros producteurs y échappent et prospèrent; si le réseau tentaculaire de sociétés fictives et de banques maffieuses met à l'abri leurs gains illicites; si des paysans n'ont d'autre alternative pour survivre que la culture du pavot?

Le succès de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et les activités qui y sont liées dépend de la prise en compte de tous ces aspects. Il dépend davantage encore de la volonté réelle de la communauté internationale de sentir les efforts nécessaires pour aboutir.

À cet égard, mon pays, qui a adhéré aux divers instruments internationaux de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants soutient les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Nous estimons que ces efforts doivent être intensifiés. Les pays en développement, du fait de leur plus grande vulnérabilité, devraient en particulier bénéficier d'une aide accrue, notamment pour la mise en oeuvre de programmes d'éducation, de formation et d'information de la jeunesse; la promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois au bénéfice des jeunes; le développement de programmes de réinsertion sociale des enfants de la rue et des jeunes délinquants; l'assistance technique aux services de police, notamment par la formation aux nouvelles techniques de détection et de recherche; l'assistance aux paysans des zones de culture du pavot dans le développement de cultures de remplacement; et enfin, une meilleure rémunération de ces cultures de remplacement sur le marché international.

C'est au prix des efforts consentis dans ces domaines et d'une action frontale décisive que l'on pourra obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre la production et le trafic illicite de stupéfiants.

Le Cameroun, qui entend défendre sa jeunesse, a mis en place un dispositif de lutte contre ces trafics, dispositif qui combine prévention et répression. Un Comité intermi-

nistériel, présidé par le Ministre de la santé, est chargé du suivi des actions préventives. L'arsenal législatif réprime sévèrement la production, la commercialisation, la consommation de drogues et le blanchiment de l'argent de la drogue.

On comprend dès lors que le Cameroun apporte tout son appui aux trois projets de résolution recommandés par la Commission préparatoire et qui sont soumis à notre approbation. À l'aube du XXIe siècle, nous sommes en droit d'espérer en la ferme volonté politique et en la détermination de nos États à réaliser les objectifs qui sont contenus dans ces trois documents.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation camerounaise de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sotirios Zackheos, Chef de la délégation de Chypre.

**M. Zackheos** (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi, Monsieur le Président, un grand plaisir de vous voir présider avec tant de compétence nos travaux.

Ma délégation, en sa qualité de membre associé de l'Union européenne, a déjà souscrit à la déclaration que le Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni, M. John Prescott, a prononcée au nom de l'Union européenne. Je voudrais toutefois aborder brièvement un certain nombre de questions qui nous semblent revêtir un intérêt particulier.

J'aimerais avant tout rendre hommage aux efforts déployés par l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement à ceux consentis par le Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues. Le PNUCID a pris les initiatives requises au niveau international pour poursuivre une vaste gamme de politiques visant à faire face de manière globale aux divers aspects du problème mondial des drogues.

La vingtième session extraordinaire et les documents qui vont être adoptés doivent réaffirmer la volonté de la communauté internationale, au seuil du troisième millénaire, de faire face au problème des drogues et de donner de l'élan à une action soutenue dont la composante essentielle est la coopération effective aux niveaux international et national.

Les efforts de la communauté internationale n'aboutiront toutefois pas aux résultats souhaités si nous ne nous attaquons pas aux racines du problème. Il faut remédier sans

plus tarder aux phénomènes de la pauvreté, des déséquilibres socioéconomiques, du chômage, de la nécessité d'un allègement de la dette, du manque de possibilités d'accès à l'éducation et de l'aliénation si souvent omniprésents dans la société urbaine doivent de toute urgence être traités pour éviter de sombrer dans l'abîme de l'abus des drogues.

Une action efficace visant à réduire la consommation des drogues doit se conjuguer à des efforts déployés au niveau international pour réduire les cultures de plantes servant à fabriquer des drogues. Les activités de substitution et la mise au point de cultures de remplacement doivent être activement appuyées, ainsi que les programmes de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes. Il est également impératif de renforcer constamment la coopération entre les services de police et les tribunaux.

Bien qu'à Chypre, notre société soit relativement peu touchée par les drogues, le spectre de l'infiltration des drogues dans notre culture est suspendu au-dessus de nos têtes comme une épée de Damoclès. C'est pourquoi Chypre a déjà adopté une politique nationale de lutte contre les drogues assortie d'une campagne d'information pour faire savoir à l'opinion publique que la drogue représente un danger mortel. Nous sommes déterminés à nous attaquer à cette question avant qu'elle ne devienne un problème. À cet effet, un comité national pour la prévention du trafic et de l'usage des drogues illicites a été créé en vue de coordonner les activités de prévention et d'information et de fournir des consultations sur ces questions.

Chypre étant un point de transit important en Méditerranée orientale, situé à la croisée des chemins entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, nous savons que les trafiquants de drogues pourraient tenter de faire transiter par Chypre les drogues destinées à l'Europe. C'est pourquoi le Gouvernement, en coopération avec d'autres pays, mène une politique active en ce qui concerne les contrôles douaniers. Un élément essentiel de cette politique, est le détachement à Chypre d'officiers de liaison venus de 13 pays différents qui travaillent en coordination étroite avec la police et les douanes chypriotes en vue de décourager toute tentative d'utiliser Chypre pour le transport des drogues vers l'Europe.

Le blanchiment des capitaux, question sur laquelle l'ONU et de nombreux gouvernements concentrent leurs efforts, est un autre domaine dans lequel Chypre mène également une politique active pour empêcher que les cartels de la drogue ne puissent éventuellement utiliser notre pays. Les initiatives prises par mon gouvernement ont déjà été reconnues au plan international. Comme l'établit un rapport récent publié par le Département d'État américain

en 1997, le Gouvernement chypriote s'est activement efforcé d'appliquer certaines dispositions législatives adoptées en 1996 contre le blanchiment de l'argent (International Narcotics Control Strategy Report, 1997).

De même, le rapport du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues du 29 mai 1998, intitulé «Financial havens, banking secrecy and money laundering» (Paradis fiscaux, secret bancaire et blanchiment de capitaux), signale que Chypre a renforcé son cadre réglementaire et accru sa capacité de contrôle financier.

Ces indications rendent justice aux efforts concertés de mon gouvernement, lequel a également créé un groupe de lutte contre le blanchiment de l'argent, et elles mettent en évidence notre volonté d'empêcher que le secteur financier actif de Chypre ne soit utilisé pour blanchir des capitaux provenant d'activités illégales. L'exemple chypriote est la preuve que, grâce à la détermination et à la coopération internationale, un centre extraterritorial actif et prospère comme le nôtre peut être à l'avant-garde des efforts internationaux de lutte contre les drogues et le blanchiment de l'argent.

Chypre, qui respecte le droit international et honore ses obligations, a ratifié toutes les conventions importantes des Nations Unies relatives à l'usage et au trafic de drogues, y compris la Convention historique des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988.

Malheureusement, le Gouvernement de la République de Chypre ne peut néanmoins s'acquitter de ses obligations sur l'ensemble de son territoire par suite de la division forcée de l'île. Des activités criminelles graves sont rapportées dans les régions sur lesquelles mon gouvernement n'exerce pas de contrôle.

Aucun pays, grand ou petit, riche ou pauvre, n'est à l'abri des dangers posés par l'infiltration des drogues. Nos efforts ne porteront leurs fruits que grâce à la persévérance et à la coopération efficace de la communauté internationale, qui doit faire montre de sa détermination sans jamais fléchir. La présente session, comme le démontre la présence de tant de chefs d'État, nous donne une occasion sans précédent de faire avancer ce processus. Je suis certain que grâce aux efforts conjugués de tous les pays, cette menace qui pèse sur l'humanité finira par être maîtrisée.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de Chypre de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdul Rahman Abdulla Al Awadhi, Président du Comité koweïtien pour la prévention des stupéfiants.

**M. Al Awadhi (Koweït) (interprétation de l'arabe) :** Je voudrais tout d'abord remercier le Président et lui adresser, au nom de ma délégation, nos meilleurs voeux de succès pour cette session.

Je voudrais en outre remercier M. Arlacchi des efforts qu'il a déployés en conduisant les travaux des organes de l'ONU qui se consacrent à la lutte contre l'abus des drogues. Je souhaite également remercier l'ONU de cette heureuse initiative qui témoigne d'une préoccupation réellement mondiale face à un problème qui affecte gravement l'humanité à notre époque.

Le problème de la toxicomanie fait peser une menace grave sur l'humanité. Il touche en particulier les jeunes, qui sont plus susceptibles d'être séduits par les trafiquants pernecieux de ce fléau meurtrier.

La dérive des jeunes vers un hédonisme excessif en général et vers la toxicomanie en particulier témoigne du vide spirituel dont pâtissent les sociétés contemporaines. L'immersion dans un matérialisme excessif prive l'humanité de la dimension spirituelle qui distingue l'homme des autres créatures.

La lutte contre l'abus des drogues est une lutte commune et elle doit être menée par toute la société. La responsabilité de cette lutte incombe à la famille et au public et doit se manifester par une mobilisation des ressources nationales, notamment financières, des services d'information et du système d'éducation pour lutter contre ce fléau qu'est la propagation de l'usage de drogues. En outre, la coopération internationale, dans le cadre des instruments devant être adoptés à cette session extraordinaire, aura un rôle important à jouer et constituera un élément décisif. Il faudra pour cela renforcer les efforts internationaux, en particulier dans le domaine de l'échange d'informations et de connaissances techniques, vu que c'est là une condition *sine qua non* de l'efficacité de toute campagne mondiale tendant à éliminer cette grave menace contre l'humanité.

L'État du Koweït accorde une attention particulière à cette question. Depuis le début des années 50, nous avons reconnu les graves incidences du problème des drogues. Un Bureau de contrôle des stupéfiants a été créé à l'époque et s'est développé avec du personnel bien formé et des équipements appropriés. En 1976, ce bureau est devenu une insti-

tution de contrôle des drogues qui est chargée de tous les aspects liés aux problèmes de stupéfiants.

Dans le domaine législatif, le Code pénal de 1960 prévoit des sanctions contre les personnes reconnues coupables de trafic, d'usage ou d'incitation à la consommation de drogues. Depuis lors, il a été promulgué une loi réprimant le trafic et l'usage des stupéfiants au Koweït.

Un tableau énumérant les stupéfiants a été adopté aussi, et le Gouvernement a promulgué la loi No 84 de 1987 sur les substances psychotropes et la répression de leur usage et de leur trafic, qui est considérée comme très avancée vu qu'elle ne considère pas les consommateurs de drogues comme des délinquants mais comme des malades, leur donnant la possibilité de se rendre personnellement ou avec un proche dans des centres de réhabilitation où ils reçoivent un traitement approprié, sans que cela donne lieu à l'ouverture d'un casier judiciaire. Après traitement, ils peuvent réintégrer la société. S'ils retombent dans la drogue, ils sont alors tenus responsables et traités comme des délinquants. Ce processus est coordonné entre le centre de réhabilitation et les autorités judiciaires. Les délinquants et les trafiquants de ce type de substances sont passibles de peines très sévères pouvant aller jusqu'à la peine capitale en cas de récidive.

En octobre 1989, il a été promulgué un décret portant création d'un comité national de lutte contre les drogues. Ce comité fixe la politique générale et coordonne les efforts l'État et des organisations non gouvernementales dans ce domaine. Il propose des plans et programmes d'action et évalue et suit les activités de prévention, de traitement et de répression. Il appuie les efforts du public et le mobilise au service de la lutte contre les drogues, en coopération avec les médias.

Si les efforts du gouvernement ont donné des résultats substantiels dans la lutte contre la drogue, les efforts du public au niveau local jouent également un rôle appréciable. Nous avons au Koweït de nombreux centres de services publics qui, par leurs diverses activités sociales, traitent du phénomène des stupéfiants. Certains de ces centres se sont même adjoints des équipes spécialisées qui s'occupent des toxicomanes. En outre, il existe une commission spécialisée dont les membres représentent des associations d'intérêt public et des responsables gouvernementaux. Cette commission a parrainé et organisé diverses conférences internationales avec la participation d'experts renommés, dont la plus récente est la première conférence mondiale sur le rôle de la religion et de la famille dans la protection des jeunes contre l'abus des drogues.

Mon pays, qui croit en l'importance d'une action collective et sait que la responsabilité de la lutte contre les drogues est collective au niveau régional et international, a, par la loi No 6 de 1995, approuvé la convocation d'une réunion panarabe sur la lutte contre le trafic illicite des drogues et substances psychotropes, qui s'est tenue à Casablanca en janvier 1994. Cette rencontre, sous la direction de S. A. le Prince Naif Ibn Abdel-Aziz, Ministre de l'intérieur de l'Arabie saoudite, a fait des efforts considérables pour protéger le citoyen arabe contre l'abus des drogues. Au niveau international, le Koweït a signé, en octobre 1989, la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Mon pays relève avec satisfaction les efforts entrepris aux niveaux régional et international. Nous apprécions les efforts impressionnants du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et la contribution remarquable de M. Pino Arlacchi, son Directeur exécutif. Dans ce contexte, nous ne devons pas traiter à la légère le rumeur selon laquelle il faudrait alléger les peines dont est passible la possession de drogues comme le hachisch, car cela pourrait tenter les jeunes et les faire tomber dans la dépendance.

En revanche, nous sommes convaincus que le problème de l'abus des drogues relève aussi de l'individu, de sorte que tous les efforts doivent porter sur cet aspect. Sans un sens spirituel éclairant son chemin, l'individu restera dépendant de ses instincts et sera donc quotidiennement très vulnérable aux tentations de Satan.

Nous sommes certains que nos efforts porteront leurs fruits, grâce à Dieu, si nous avons la volonté politique et la détermination de nous attaquer efficacement au problème de la drogue. L'objet de cette session est de conjuguer nos ressources dans l'intérêt du bien-être de l'humanité, comme l'illustre le fait que nous nous réunissons sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, la voix de l'humanité. Nous souhaitons à tous les participants plein succès.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du Comité koweïtien pour la prévention des stupéfiants de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Matia Mulumba Semakula Kiwanuka, Chef de la délégation de l'Ouganda.

**M. Semakula Kiwanuka** (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation de l'Ouganda, j'ai le grand honneur et privilège de prendre la parole à cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

consacrée au problème mondial des drogues. L'Ouganda félicite M. Gennadi Oudovenko de présider cette session historique. Nous nous associons aux vues exprimées par le Zimbabwe au nom de l'Organisation de l'unité africaine et par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, tout comme nous souscrivons à toutes les déclarations prononcées jusqu'à présent.

Cette vingtième session a lieu à un moment où nous avons des raisons d'être optimistes pour l'avenir. Le climat international d'aujourd'hui est empreint d'une plus grande coopération sur le plan politique, débarrassé qu'il est des divisions idéologiques Est-Ouest et Nord-Sud. Cette session devrait donc constituer un tournant pour la communauté internationale et lui permettre de progresser avec une énergie renouvelée sur la voie du contrôle des drogues et d'élaborer une stratégie ambitieuse pour le siècle prochain.

Le problème de la drogue est multiforme et touche les domaines politique, économique, social, juridique, culturel et géographique. Il encourage le crime et la violence, sape les gouvernements et corrompt les dirigeants. Il y eut une époque où seuls les pays industrialisés devaient, en raison du problème des drogues, ouvrir d'importants crédits à leurs budgets annuels pour renforcer les patrouilles à leurs frontières, leurs institutions chargées d'appliquer la loi et leurs systèmes judiciaires ainsi que leurs programmes de soins de santé. Aujourd'hui le problème est mondial et les coûts, qui sont déjà vertigineux, augmentent encore. Parce que le problème est multidimensionnel, les stratégies que nous concevons et les solutions que nous recommandons doivent être tout aussi multidimensionnelles et pratiques.

Il existe une relation symbiotique entre la pauvreté et les drogues. La délégation ougandaise recommande que le problème de la drogue soit combattu sur au moins trois fronts spécifiques : la prévention axée sur le développement; la prévention axée sur les producteurs et la prévention axée sur les utilisateurs.

Les stratégies et solutions multidimensionnelles doivent plus que jamais mettre l'accent sur la connexion entre les drogues, le sous-développement et la pauvreté. Nous avons besoin d'approches novatrices pour résoudre le problème des quartiers délabrés et du chômage croissant, particulièrement chez les jeunes. Nous devons nous attaquer au problème du nombre croissant d'enfants des rues dans nos villes, du manque d'accès à l'éducation, du surpeuplement urbain et de l'effondrement des influences parentales et familiales en général sur les enfants et les jeunes. Un développement économique durable, qui assure, d'un côté, la formation et l'emploi et de l'autre, des communications

routières pour désenclaver les zones rurales, est une stratégie nécessaire. Le secteur rural agricole a besoin d'être diversifié pour que les cultivateurs de pavot à opium puissent disposer de cultures commerciales de remplacement.

D'une façon spécifique, nous sommes d'accord sur la nécessité absolue de mesures de répression à chaque étape du cycle de la drogue. Toutefois, nous attachons autant d'importance aux programmes de développement de substitution qui, en résumé, devraient : contribuer à créer des débouchés sociaux et économiques durables; être liés à la planification nationale du développement pour assurer l'intégration politique et économique durable des régions qui se livrent aux cultures illicites; être adaptés aux conditions qui règnent dans chaque région; être fondés sur une démarche de participation collective faisant appel aux connaissances, aux compétences, aux intérêts et aux besoins des autochtones; contribuer à promouvoir des valeurs démocratiques qui encouragent la participation collective et le développement d'une société civique qui rejette les cultures illicites; édifier des institutions locales durables; donner aux femmes la possibilité de participer pleinement au processus de développement; et appliquer des mesures appropriées de réduction de la demande lorsqu'il existe des problèmes d'abus des drogues.

J'aimerais maintenant aborder le thème très important des drogues et de la famille. Les études menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies ont toujours montré la fonction de protection que des liens familiaux solides jouent face au risque de la consommation de drogues. Les études ont également montré qu'un environnement familial qui ne joue pas son rôle de soutien est, plus encore que la pauvreté, un des facteurs qui prédisposent le plus les jeunes à s'adonner aux drogues. L'influence relative du groupe est amplifiée quand les parents abdiquent leur rôle de supervision traditionnel.

C'est pourquoi, nous demandons au Secrétaire général de mobiliser le système des Nations Unies pour qu'il réponde par des ressources aux appels répétés lancés par l'Assemblée générale et qu'il accorde plus d'attention à la famille et au rôle qu'elle joue dans la protection des jeunes enfants.

L'Afrique subsaharienne n'a pas encore fait l'expérience de la consommation ou de la production à grande échelle de drogues telles que la cocaïne ou l'héroïne, tout au moins, pas au niveau que l'on connaît dans d'autres régions. Toutefois, certains indices montrent que la situation est en train de se dégrader en raison des problèmes politiques, économiques et sociaux et de l'utilisation de la région

comme zone de transit de drogues illicites destinées à d'autres régions du monde.

Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, avec la coopération active des gouvernements africains, a entrepris au cours de l'année passée une étude documentaire visant à examiner la vulnérabilité de l'Afrique subsaharienne à la production, au trafic et à l'abus de drogues. L'Ouganda exprime son appui à ces efforts et remercie le PNUCID de la séance d'information organisée à l'ONU, en mai dernier, pour mettre en relief le problème croissant des drogues en Afrique. Nous félicitons également le PNUCID d'avoir souligné le lien qui existe entre les drogues et le développement.

L'Ouganda, dans sa nouvelle Constitution de 1997, a adopté une déclaration politique dans laquelle il s'engage à déployer tous les efforts pour démanteler les organisations de trafic de drogues, réduire la demande de drogues et en contrôler l'offre illicite.

L'Ouganda convient avec tous les orateurs précédents à ce débat de la session extraordinaire que toute solution durable au problème de trafic illicite doit englober toutes les ramifications de ce trafic, en faisant jouer une coopération accrue entre pays développés et en développement. L'adoption de mesures au coup par coup ou à court terme, qu'elles comprennent ou non des options militaires, ne fera pas grand-chose pour remédier à la situation actuelle.

Enfin, nous exhortons la communauté internationale à appuyer les mesures de lutte contre l'abus des drogues et le trafic de drogues aux plans régional, interrégional et mondial. Nous appuyons tous les mandats législatifs existants qui mettent l'accent sur le rôle des Nations Unies, auxquelles nous demandons d'aider et de renforcer les capacités nationales, notamment celles des pays en développement.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de l'Ouganda de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alex Reyn, Chef de la délégation belge.

**M. Reyn** (Belgique) : M. Jean-Luc Dehaene, le Premier Ministre, aurait voulu s'adresser lui-même à cette Assemblée. Malheureusement, il a dû se désister, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Je prends donc la parole en son nom.

Le Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni l'a dit dans son intervention au nom de l'Union européenne — intervention que nous soutenons : la drogue est un fléau qui peut détruire des vies et des communautés, un fléau qui, dépassant les frontières, requiert que nous nous y attaquions dans une solidarité commune.

Le sens de notre présence ici aujourd'hui est d'exprimer notre détermination de le faire ensemble. Depuis plusieurs années se développe au sein de la communauté internationale le sentiment croissant de la nécessité d'améliorer la coopération internationale vis-à-vis de la problématique de la drogue. L'évolution récente du contexte international depuis la fin de la guerre froide démontre une convergence croissante entre les intérêts des pays industrialisés et des nations en voie de développement, y compris dans le domaine de la drogue. Si l'on divisait autrefois le monde entre producteurs et consommateurs de drogue, les mêmes problèmes tendent aujourd'hui à confronter tous les pays, au Nord comme au Sud. C'est ainsi que s'est développée la conscience qu'il existe en cette matière une très large interdépendance entre les États Membres.

Aussi, nous sommes entrés dans l'ère de la responsabilité partagée. Nul doute que les Nations Unies, par leur caractère universel, ont largement contribué à cette approche plus équilibrée de la problématique de la drogue dans sa dimension internationale. L'ONU se trouve aujourd'hui au pied du mur, face au défi de trouver des réponses concrètes et réalistes pour lutter efficacement contre la drogue. L'opération de réforme des Nations Unies actuellement en cours, devrait permettre de renforcer son caractère opérationnel. Le Secrétaire général joue dans ce processus un rôle dynamique essentiel.

La Belgique soutient le renforcement du pôle drogue-criminalité établi à Vienne et se félicite des impulsions positives données par M. Arlacchi, son Directeur exécutif en vue de renforcer et de refinancer les mécanismes de contrôle des drogues des Nations Unies.

Eu égard aux objectifs que s'est donné la Belgique pour cette session spéciale, la Déclaration politique que nous devrions adopter est un excellent outil. Le texte repose sur une approche équilibrée entre des stratégies nationales et internationales complémentaires qui non seulement s'adressent à l'offre de drogues, mais aussi au trafic et à ses aspects subséquents comme la criminalité organisée internationale et le blanchiment de l'argent sale. La force de ces textes réside dans ses dates butoirs dont les États Membres vont devoir accepter et appliquer les contraintes. Une importance particulière a été accordée à l'objectif 2003.

D'ici là nous aurons dû renforcer nos programmes nationaux de réduction de la demande et décider les législations adaptées au contrôle effectif des stimulants à base d'amphétamines. Nous devons également prendre tous avant cette date des mesures efficaces pour lutter contre le blanchiment de l'argent.

L'objectif 2008 n'est pas moins ambitieux : la Belgique ne manquera pas d'apporter sa contribution aux effets internationaux en matière de développement alternatif, auxquels nous souscrivons totalement. Il ne suffit cependant pas de s'en tenir à des déclarations sur ce qu'il convient de faire durant la décennie qui s'ouvre. Les engagements politiques que nous prendrons à l'issue de cette session spéciale de l'Assemblée générale impliquent aussi des actions concrètes. Celles-ci devraient pouvoir s'appuyer sur une base solide permettant d'optimiser les possibilités opérationnelles du PNUCID et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, notamment par le biais d'une amélioration de leur statut et d'une meilleure coordination au sein du système de l'Organisation des Nations Unies.

La Belgique a toujours considéré les Conventions des Nations Unies en matière de drogues, toutes ratifiées et scrupuleusement appliquées par mon pays, comme des instruments absolument essentiels. Cependant, force est de constater que tous les États Membres n'ont hélas pas encore mis en application tous les outils de lutte et de contrôle qu'elles offrent. À cet égard, l'importance de cette session spéciale de l'Assemblée générale est double : d'abord encourager et aider les États Membres à appliquer sans réserves les textes de ces conventions universelles, mais aussi faire un pas en avant et envoyer à l'opinion mondiale un message clair selon lequel drogue et toxicomanie ne sont nullement des fatalités et que les États rassemblés ce jour au sein des Nations Unies ont décidé de relancer, à tous les niveaux et dans tous ses aspects, la lutte contre la drogue.

Pour ce qui est de mon pays, la détention de drogues illicites est et reste punissable sur base de la loi pénale et il convient de continuer à défendre comme principe central celui de la non-utilisation de drogues.

En vue d'adapter et d'uniformiser la politique des poursuites en matière de détention et de vente au détail de drogues illicites, une directive récente établit pour la première fois dans notre pays une distinction entre le cannabis et ses dérivés et les autres drogues illicites, cette distinction étant établie en fonction de la dangerosité des produits pour la santé physique et mentale.

La plus grande priorité est accordée à la poursuite des infractions à la législation sur la drogue qui ont été commises avec des circonstances aggravantes. C'est par exemple le cas lorsque le coupable faisait partie d'une association qui vend de la drogue ou dirigeait une association de ce genre; ou lorsque les délits ont été commis à l'égard de mineurs; ou encore lorsque la consommation de drogue a provoqué chez autrui une maladie apparemment incurable, une incapacité de travail permanente, la perte totale de l'usage d'un organe, une grave mutilation ou même la mort.

Parallèlement à une politique sévère et conséquente à l'égard des trafiquants de drogues et à une politique visant à combattre efficacement la consommation de drogues, il convient également d'adopter une attitude plus clémentine face aux problèmes auxquels sont confrontés les toxicomanes ainsi que leurs parents ou leur famille. La politique des poursuites en matière de drogues, telle qu'elle est présentée dans la nouvelle directive, repose explicitement sur le principe selon lequel il n'est pas possible ni souhaitable que la justice soit l'unique régulateur social. En effet, les consommateurs de drogues doivent pouvoir bénéficier en premier lieu d'un vaste éventail de services d'aide à la toxicomanie.

Il faut éviter que les toxicomanes qui n'ont commis d'autre délit que celui de posséder de la drogue, se retrouvent en prison. L'approche pénale, et de manière plus spécifique l'incarcération, doit constituer le remède ultime lorsqu'il s'agit d'apporter des solutions à l'utilisation problématique de produits illicites.

Enfin, il convient également de rappeler qu'un dispositif préventif a été mis en place, destiné à empêcher l'utilisation du système financier belge aux fins du blanchiment de capitaux, dispositif qui s'ajoute à une loi pénale antérieure à ce sujet.

Le problème de la drogue est multidimensionnel. Il menace nos sociétés et nos enfants. Ensemble, nous avons cependant le pouvoir de construire une volonté commune pour le combattre. Nous devons nous engager à ce qu'un jour il puisse être éradiqué totalement.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation belge de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. David Rubadiri, Chef de la délégation du Malawi.

**M. Rubadiri** (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que nos débats touchent à leur fin pour cette journée, je voudrais rendre hommage au Président Gennadi Oudovenko, qui a été élu pour nous guider en ce moment important où nous débattons de questions qui vont au-delà d'une simple démonstration de force — pour ceux qui en ont — et comprennent des questions sociales, qui intéressent un certain nombre d'entre nous. Nous sommes donc reconnaissant au Président de nous avoir, tout au long de cette année, conduit à ce sommet, à l'issue duquel, j'espère, nous comprendrons pourquoi les Nations Unies sont importantes pour toutes les nations, grandes ou petites.

Le problème des drogues, comme nous le savons tous, a une longue histoire, qui a connu pour seule contrepartie l'action résolue et persévérante de l'Organisation des Nations Unies et l'action normative de la Société des Nations qui l'a précédée. Ma délégation se félicite particulièrement du rôle central et crucial que l'Organisation des Nations Unies a joué ces dernières années, et continue de jouer, dans ce domaine. Cette session extraordinaire, qui vient 10 ans après l'adoption de l'un des instruments les plus importants dans le domaine de la coopération internationale — la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988 — est une bonne occasion de faire le bilan de nos réussites et de nos échecs et de renouveler notre engagement en faveur d'une action concertée dans la lutte contre le problème des drogues.

Bien que les critiques aient remis en question les politiques et les interventions globales qui ont parfois été menées en matière de drogues, la grave menace que posent les drogues pour le tissu social de nos sociétés a été largement reconnue depuis longtemps. De nombreux pays ont pris la parole hier et aujourd'hui, l'un après l'autre, par l'entremise de leurs dirigeants, et ont clairement décrit la manière dont le problème des drogues a affecté leur société. En effet, l'idée de fond est qu'il n'y a aucune société qui n'ait pas été touchée de façon négative, d'une manière ou d'une autre, par cette menace.

Le pays que je représente, le Malawi, ne fait pas exception à la règle. C'est un pays essentiellement producteur de cannabis. Les tendances récentes font apparaître une augmentation de la consommation et du trafic. Le Malawi est également devenu une région de transit pour les drogues dures et les substances psychotropes. La subtile distinction que l'on a coutume de faire entre les pays de production, de transit et de consommation n'a plus de signification pratique pour nous. Les ramifications socioéconomiques de ces tendances se traduisent par des abandons scolaires précoces chez les jeunes et une augmentation du nombre de vols et

d'attaques à main armée, qui s'ajoutent aux autres pressions sociales de la vie quotidienne. Bien que nous ayons mis en place le cadre juridique et institutionnel nécessaire, nous constatons qu'il s'agit d'un problème que nous ne pouvons pas réussir à combattre seuls.

Le Malawi est partie à tous les instruments internationaux importants dans ce domaine, y compris la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Notre législation en la matière a récemment été révisée et prévoit des peines plus strictes pour le trafic des drogues. Au plan institutionnel, la police dispose d'une unité spéciale qui traite des questions relatives aux drogues. Il existe en outre un comité interministériel qui conseille le Gouvernement en matière de politique générale. De plus, le Gouvernement a récemment établi un fonds pour promouvoir la coopération entre le public et la police. Ces efforts ont jusqu'à maintenant donné des résultats plus qu'encourageants et ont abouti à une augmentation du nombre des arrestations.

En ce qui concerne la réduction de l'offre, la police a mené, dans la limite de ses ressources financières et de ses capacités, des opérations de destruction des cultures, lesquelles sont souvent onéreuses à cause des terrains escarpés sur lesquels le cannabis est cultivé. C'est comme si on tentait de limiter la population d'éléphants pour empêcher le braconnage de leurs défenses. Il en va de même du cannabis, tout au moins pour ceux qui peuvent se le permettre.

Les programmes de sensibilisation de l'opinion publique et de réadaptation sociale sont des défis auxquels les gouvernements s'efforcent de faire face en coopérant avec les organisations non gouvernementales. Au niveau régional, le Malawi a renforcé sa coopération avec tous les pays de la région dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et en coopération avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues à Nairobi, notamment pour ce qui est de la mise en commun des informations, et il a obtenu des résultats positifs dans ses opérations de livraisons surveillées.

Au plan de la région, le Malawi a signé un protocole sur le trafic illicite des drogues de la Communauté de développement de l'Afrique australe et il a entamé son processus de ratification. Nous examinons en outre la possibilité de traiter de manière collective du problème du blanchiment de l'argent.

Ce bref aperçu témoigne clairement de la volonté politique et de la détermination du Gouvernement de s'attaquer au problème des drogues sous tous ses aspects dans le pays, et dans la région en particulier. À cet égard, nous nous associons à la déclaration qu'a prononcée le représen-

tant du Zimbabwe au nom de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Nous nous heurtons à plusieurs difficultés, mais nous sommes néanmoins persuadés qu'avec l'aide de la communauté internationale, nous réussirons dans nos efforts. À cet égard, le Malawi se félicite du rapport de la Commission des stupéfiants qui a agi en tant qu'organe préparatoire de la présente session. Le travail remarquable qui a été accompli par la Commission permettra certainement de maintenir la question de la lutte contre le problème des drogues sous toutes ses formes en bonne place à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Le fait que les documents présentés à l'Assemblée ne comportent pas de crochets n'est pas sans importance et traduit une résolution et une détermination qui ne doivent pas se dissiper. Les démarches adoptées sont intégrées, équilibrées et axées sur des résultats. Le Malawi appuie tous les instruments que la Commission a adoptés en se fondant sur les six thèmes qui sont les idées maîtresses de la présente session et du prochain ordre du jour. Demain, nous allons nous prononcer sur ces instruments et je voudrais assurer l'Assemblée que le Malawi ne ménagera aucun effort pour concrétiser les résultats de cette session. Les documents que nous adopterons ensemble représenteront pour nous une stratégie mondiale qui devrait nous permettre de réaliser un monde exempt de drogue au prochain millénaire.

Cependant, alors que je dois souhaiter une bonne nuit à l'Assemblée dans quelques minutes, je voudrais citer le poète gallois Dylan Thomas en y ajoutant ma propre phrase, sans pour autant qu'elle perde sa signification.

«Ne vous laissez pas adoucir à la faveur de cette belle nuit.

Enragez, enragez jusqu'à l'avènement de l'aube que nous attendons.»

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Malawi de sa déclaration.

*La séance est levée à 20 h 55.*